

**SOINS DE SANTE****Correspondant : M.C. MAROYE**

Assistante administrative

**Tél. : 02/739 78 33****Fax :****E-mail :****Nos références : 1296/RV/IMPL-09-11F****Bruxelles, le**

Madame, Monsieur,

1. **Avenant U/2000septies à la convention nationale conclue entre les fournisseurs d'implants et les organismes assureurs – d'application au 1<sup>er</sup> août 2009**
2. **Tarifs d'application au 1<sup>er</sup> juillet 2009.**
3. **Information pratique.**

1. **Avenant U/2000septies à la convention nationale conclue entre les fournisseurs d'implants et les organismes assureurs – d'application au 1<sup>er</sup> août 2009**

Lors de sa réunion du 22 juin 2009, le Comité de l'assurance soins de santé a approuvé l'avenant U/2000septies à la convention nationale.

Cet avenant prévoit une modification de la valeur du facteur de multiplication U pour certaines prestations dans le cadre des mesures d'économie imposées au secteur des implants. Cela concerne quelques prestations des prothèses de hanche, les prestations des lentilles intra-oculaires, les prestations des tuteurs périphériques vasculaires et coronaires, certaines prestations des produits visco-élastiques et les prestations pour les cathéters d'ablation.

**Adhésion à la convention**

Si vous avez adhéré à la convention U/2000, sauf déclaration contraire écrite de votre part dans les trente jours suivants la date de la présente circulaire, votre adhésion vaut aussi pour l'avenant.

Si vous n'avez pas encore adhéré à la convention nationale, je vous invite à le faire en renvoyant la formule d'adhésion qui figure en dernière page de l'annexe à la convention, dûment complétée et signée.

L'avenant U/2000septies se trouve en annexe 1. Une version coordonnée de la convention se trouve en annexe 2.

## 2. Tarifs d'application au 1<sup>er</sup> août 2009.

Les tarifs d'application au 1<sup>er</sup> août 2009 sont repris en annexe 3.

## 3. Information pratique.

### Informations pratiques

*Notre adresse:*

**I.N.A.M.I.**  
Service des soins de santé  
Section Fournisseurs d'implants  
avenue de Tervuren 211  
1150 Bruxelles

*Votre numéro d'agrément :* à mentionner dans toute correspondance

*Votre numéro de téléphone :* à mentionner éventuellement

### *Accueil*

*Téléphonique :* (02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

*En nos bureaux :* de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous  
avenue de Tervuren 211 (5<sup>e</sup> étage),  
1150 BRUXELLES

*Obligatoirement par écrit :* changement d'adresse, conditions d'agrément,  
adhésion à la convention.

⊕ ⊕ ⊕

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER  
Directeur général